Décision 24-DCC-181 du 09 août 2024

relative à la prise de contrôle conjoint du fonds de commerce appartenant à la société Crispy Distribution par la société Skyler aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 09 août 2024 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Skyler et Association des Centres Distributeurs E. Leclerc (ACDLec)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	fonds de commerce appartenant à la société Crispy Distribution

Lire

Le texte intégral
226.73 Ko